

Mieux vaut un horaire scolaire bien fait qu'un horaire bien plein

Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise, répond à la conseillère d'Etat fribourgeoise Isabelle Chassot sur le nombre d'heures scolaires dans les cantons romands (*Le Temps*)



Ainsi, les écoliers genevois auraient, durant les neuf ans de la scolarité obligatoire, quelque 700 heures d'enseignement en moins que les fribourgeois. Cette communication de la nouvelle présidente de la conférence des chefs de l'instruction publique (CDIP), Madame Isabelle Chassot, a eu le don de susciter de promptes réactions.

Peu importe que les cantons de Berne, de Vaud, du Jura et de Neuchâtel bénéficient du même nombre d'heures que le canton du bout du lac. Le mauvais élève est immédiatement pointé du doigt, c'est Genève ; on a l'habitude.

Que l'horaire actuel qui date de 1997 donne satisfaction et ait été mûrement réfléchi ne compte pas. On ne se préoccupe pas non plus du fait qu'il n'y a pas de véritable corrélation entre le temps d'enseignement dispensé et les résultats à PISA. Au contraire, on s'empresse de déclarer qu'il suffit de rétablir l'école le mercredi matin au

primaire pour que Genève brille *ipso facto* aux tests PISA. Raisonement simpliste mais tellement rassurant qu'on ne se demande pas le tort qu'il va encore causer aux élèves.

On ne s'intéresse pas non plus au contenu de ces heures supplémentaires dispensées à Fribourg. On oublie peut-être que l'enseignement à Genève est laïque et que les cours d'instruction religieuse ne font pas partie du programme. En outre, Mme Chassot omet dans son décompte les années enfantines, et pour cause, vu que son canton n'offre même pas la possibilité d'entrer à l'école à quatre ans !

*Le mauvais élève
est immédiatement
pointé du doigt,
c'est Genève ;
on a l'habitude*

Le département, lui, décrète dans la foulée qu'il faut renforcer l'enseignement du français et des mathématiques ; il semble ignorer qu'au primaire la grille horaire est surtout là à titre indicatif et que, heureusement, l'intelligence au travail existe ! Celle qui fait entre autre que les enseignants ne

donnent pas leurs cours chronomètre en main mais savent, en tant que généralistes qui maîtrisent toutes les disciplines, accorder leur enseignement aux besoins des élèves.

Aucune importance non plus que le déficit d'heures concerne particulièrement le Cycle d'orientation. Pas une personne pour demander d'augmenter le nombre d'heures, par exemple de français, au CO et de passer de 32 à 33 heures hebdomadaires. Non, car tout le monde comprend que cela impliquerait d'engager davantage de professeurs. Et cela coûte. Tandis que pour le primaire, bizarrement, on imagine l'inverse : il suffit de faire correspondre l'horaire des maîtres à celui des écoliers. Si l'un augmente, l'autre aussi. C'est tout bénéfique et tant pis pour les centres de loisirs, écoles de musique et autres qui utilisent ce mercredi de congé pour proposer leurs activités.

Stop ! Jusqu'à quand va-t-on continuer avec ces raisonnements à l'emporte-pièce et se cacher la réalité ?

Si l'on veut que nos enfants aient une formation adéquate il faudrait d'abord investir réellement dans l'éducation et pratiquer une politique autre que celle qui prévaut ces dernières années. Rappelons-nous que Genève consacre à l'éducation une part de son budget inférieure à la moyenne suisse.

Souvenons-nous que le coût de l'élève primaire aura diminué de bientôt 30% ces quinze dernières années. Il faut enfin savoir que le corps enseignant primaire genevois, ainsi que cela ressort de l'enquête santé effectuée en 2003, a une grande charge de travail, qui dépasse le cadre contractuel. Il n'est donc pas possible de charger inconsidérément la baraque.

Le syndicat est cependant prêt à examiner la question de l'horaire de l'écolier pour autant qu'il soit entendu que toute augmentation signifierait automatiquement un accroissement du nombre de postes d'enseignants et de maîtres spécialistes. En effet, l'association professionnelle peut considérer que les apprentissages que l'école doit assurer sont en constante augmentation et qu'il faut bien trouver le temps nécessaire. Mais cette éventuelle révision des objectifs et des contenus devra se faire en accordant les moyens indispensables à une réorganisation du travail des professionnels, sans accroître leurs tâches, et sans sacrifier les matières primordiales au développement de l'enfant.

Garantie de moyens et vrai débat sur la formation vont de pair. Tâchons d'obtenir les deux, pour une fois !

(texte paru le 28 août 2006)